

Décision

Générale

colonial

Décision n° 533 accordant un congé à Youssouf Ahmed

n° 533

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable il la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu le bulletin de sortie d'hôpital du 5 mai 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence de trois mois à solde entière, à passer à Arglieissa (Somaliland), est accordé à Youssouf Ahmed, planton en service au cabinet civil.

Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 5 mai 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée parfont où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.